

tention du ministre, celui-ci pourrait-il nous dire, d'après les entretiens qu'il a eus jusqu'à date avec les fonctionnaires provinciaux si l'on a remédié à ces abus? Se montre-t-on disposé, dans les bureaux de placement, à faire disparaître ces abus devenus si manifestes et auxquels songent, je sais, ceux qui sont au fait des bureaux de placement? Le ministre croit-il pouvoir nous dire si ces bureaux de placement manifestent quelque disposition à aider au redressement de ces abus ou s'ils se montrent indifférents à toute l'affaire?

L'hon. M. ROGERS: Je n'irai sûrement pas jusqu'à dire que les directeurs des bureaux de placement dans les diverses provinces restent indifférents ou qu'ils n'ont aucun désir de voir disparaître les abus existants. D'un autre côté, je ne me verrais pas en situation de critiquer dans son ensemble le service de placement d'une province déterminée. Des faiblesses existent, c'est certain; peut-être dans toutes les provinces, et je serais porté à croire que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le service de placement au pays devrait être modernisé ainsi que l'a recommandé la Commission nationale de placement, afin d'en accroître l'utilité. Dans toutes nos observations, il nous faut admettre, je crois, que d'une façon générale le service de placement au pays a joué un rôle fort utile dans son domaine depuis des années, quoiqu'à n'en pas douter il reste beaucoup à faire pour l'améliorer et le moderniser. Si on ne peut y arriver par la nationalisation, il y aurait lieu de perfectionner le service grâce à une collaboration plus intime entre les services de placement des diverses provinces.

M. LOCKHART: Un ou deux endroits surtout me viennent à l'esprit, et le ministre a sans doute constaté de pires abus en certains endroits. S'efforce-t-on réellement au ministère de faire disparaître les difficultés que l'on a signalées au ministre en certains endroits? J'imagine que certains endroits lui sont familiers. J'en connais un ou deux. Le ministre s'efforce-t-il réellement de faire comprendre aux personnes responsables l'importance de remédier aux difficultés existantes à ces endroits, difficultés qui se sont avérées manifestes surtout depuis un an ou deux? Le ministère du Travail a-t-il fait pression sur les bureaux là où des abus se sont glissés?

L'hon. M. ROGERS: La réponse est que le ministère du Travail a et aura le désir d'assurer une amélioration du service de placement au Canada et de suppléer à ses insuffisances possibles. Quant au personnel, j'ai expliqué au comité qu'en pratique il échappe à notre

contrôle, mais je ne dirais sûrement pas que les embarras qui se rattachent au personnel se rapportent à une année en particulier ou même à une période d'années, et je pense que l'honorable député sera d'accord avec moi sur ce point. A certains points de vue, il est possible que ces difficultés remontent aux débuts du service. Nous ferons sûrement tout ce que nous pourrons en vue d'améliorer le service mais le personnel, en pratique, relève du contrôle provincial.

M. MacNEIL: Quel service est disponible pour les gens de passage en Colombie-Britannique, actuellement en chômage, et dont le domicile se trouve en Saskatchewan ou au Manitoba? Peut-on aller s'inscrire au bureau de Vancouver, même si l'on n'a pas domicile en Colombie-Britannique, et obtenir des conseils ou de l'aide relativement à un emploi qui pourrait être disponible dans la province où on est domicilié?

L'hon. M. ROGERS: C'est évidemment une question d'administration interne. Pour ma part, je croirais que s'il possède des renseignements indiquant la possibilité d'un emploi dans la province où le chômeur a élu domicile, le fonctionnaire du bureau de placement donnerait toute l'aide possible à l'obtention de cet emploi. Je ne crois pouvoir dire davantage.

M. MASSEY: Il y a quelques instants, le ministre a eu la grande obligeance d'indiquer le nombre d'emplois obtenus par l'intermédiaire de ces 68 bureaux dans tout le pays. Connait-il le nombre de demandes d'emploi qui ont été faites, afin que nous puissions avoir une idée des résultats obtenus par ces organismes?

L'hon. M. ROGERS: Je répondrais peut-être à l'intention de mon honorable ami en indiquant le nombre de demandes et de placements dans une même année.

M. MASSEY: Oui.

L'hon. M. ROGERS: Pour l'année de mars 1936 à mars 1937 inclusivement, le nombre de demandes a été 680,183, et le nombre de placements, de 332,195.

M. MASSEY: Les 680,183 demandes ont-elles été faites par des individus différents, ou la même personne sollicite-t-elle une place deux ou trois fois au cours d'une année?

L'hon. M. ROGERS: Il s'agit du nombre de placements. Un homme peut obtenir plusieurs emplois en une année.

M. MASSEY: Et il en va de même des demandes?